Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avenir de l'Université de Lausanne : résultats de la consultation sur le rapport du Conseil d'Etat

Close le 1er mai, la consultation sur le rapport à propos de l'avenir de l'Université de Lausanne montre une large adhésion à l'essentiel des thèses du Conseil d'Etat. L'idée d'un engagement accru de l'Etat dans une Université conservant son autonomie et jouant pleinement le jeu de la coordination romande est très largement approuvée, de même que la simplification des structures internes et l'introduction d'une politique du personnel plus valorisante, notamment pour le corps intermédiaire.

La consultation a également mis en lumière un large soutien à l'augmentation de la proportion des jeunes qui suivent des formations tertiaires, que ce soit à l'Université, dans les HES, à l'EPFL ou dans des écoles supérieures spécialisées. Sur le plan qualitatif, une majorité de participants souhaitent que l'Université évolue vers des formes d'enseignement plus participatives, tout en soulignant que cette évolution ne peut se faire que moyennant l'octroi de moyens financiers supplémentaires.

La généralisation d'un système de crédits d'études modulaires selon le modèle européen ECTS (European Credit Transfert System) recueille un très large assentiment, notamment parce que cela facilitera la mobilité et permettra de donner une touche plus personnelle aux cursus d'études. Sans être foncièrement opposés à la mise en ?uvre de la Déclaration de Bologne, qui prévoit le découpage des études en deux parties, le " Bachelor " et le " Master ", de nombreux participants à la consultation souhaitent que le Bachelor ne reste qu'une étape et que la fin ordinaire des études soit le Master.

Sur le plan de la gouvernance, l'instauration d'un Parlement universitaire unique doté de réelles compétences et faisant office de contrepoids à un Rectorat renforcé est très largement approuvée. En revanche, la structure des enseignements en filières proposée par le rapport n'a pas véritablement convaincu, sans pour autant que n'émerge des critiques une autre solution pour simplifier la structure interne de l'UNIL.

Dans la continuité du projet triangulaire, le DFJ va maintenant examiner, avec tous les partenaires concernés - notamment l'UNIL et les cantons voisins - dans quel ordre procéder. L'agencement chronologique des travaux dépendra fortement de l'ampleur des remaniements parcellaires envisageables et du soutien fédéral qu'il sera possible d'obtenir. En outre, il faudra choisir entre une révision totale de la loi sur l'Université de Lausanne (LUL) ou une succession de révisions partielles. Enfin, en fonction de ces éléments et de la situation financière de l'Etat, il faudra déterminer l'ampleur des moyens financiers supplémentaires qui devraient être consacrés au développement de l'Université.

La synthèse des réponses au questionnaire et les réponses des participants peuvent être consultées in extenso sur le site www.avenir-unil.ch dès le 7 juin 2002.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 juin 2002

Mme Anne-Catherine LYON, Conseillère d'Etat (021/316.30.01) M. Henry W. ISLER, adjoint au chef de service (021/316.35.02)